



PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA

- **Enfants à bord**

Tout enfant doit être installé dans un dispositif de retenue adapté à sa taille et à son poids dès la naissance jusqu'à ce qu'il mesure 1,50 m de taille. Au dessus de 1,50 m, les mineurs doivent être attachés par une ceinture de sécurité.

Le conducteur, ou la personne accompagnant l'enfant, est responsable en cas de non-respect des règles concernant les dispositifs de retenue (siège-auto, rehausseur ou ceintures de sécurité).

*En cas d'infraction : AMENDE de 80 à 323 euros (article 172, alinéa 10, Code de la route italien).
POINTS retirés sur le permis de conduire: -5 (sur un nombre maximal de 20).*

Conseils pour le transport des enfants

1) Utilisez le dispositif de retenue le plus adéquat, qui doit être:

- adapté au poids de l'enfant
- homologué (affichant l'étiquette d'homologation ECE R 44-04).

2) Installez correctement le dispositif de retenue, c'est-à-dire:

- respectez les instructions du constructeur
- si votre voiture est équipée du système Isofix le siège-auto est plus sécurisé car il se fixe directement sur le châssis de la voiture
- n'installez pas le dispositif de retenue sur le siège avant, dos à la route, s'il n'est pas possible de désactiver l'airbag.

3) Installez correctement l'enfant, c'est-à-dire:

- évitez que les ceintures de retenue passent trop près du cou de l'enfant
- serrez bien les ceintures de retenue
- enlevez tout vêtement lourd à votre enfant avant de l'installer dans le dispositif de retenue.

Il est important de savoir qu'un choc à 15 km/h peut se révéler mortel pour un enfant non installé dans un système de retenue approprié. En cas de collision à 56 km/h, un enfant de 15 kg développe une force de 225 kg: il est donc impossible de le retenir dans ses bras.

Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité en Europe chez les enfants âgés de 5 à 13 ans: chaque année 12.000 mineurs sont tués sur les routes, dont 5.000 sont des enfants.

Il faut savoir que 40% des enfants Européens est transporté sans dispositif de retenue et que plus de 50% est transporté de manière inadéquate, c'est-à-dire avec des dispositifs de retenue non-homologués, non adaptés pour la taille/poids de l'enfant ou non correctement installés.



PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA

Classification des dispositifs de retenue

Poids / Age	Groupe	La place la plus sûre pour l'installation	Orientation du siège auto pour enfants ou du rehausseur
Jusqu'à 10 kg 12 mois environs	Groupe 0	Banquette arrière	Dos à la route
Jusqu'à 13 kg 24 mois environs	Groupe 0+	Banquette arrière	Dos à la route
De 9 à 18 kg de 9 mois à 4 ans	Groupe 1	Banquette arrière	Dos à la route jusqu'à 2 ans, si prévu par le mode d'emploi du modèle. Face à la route dans tous les autres cas
De 15 à 25 kg de 3 à 6 ans	Groupe 2	Siège passager ou banquette arrière	Face à la route
De 22 à 36 kg de 5 à 12 ans	Groupe 3	Siège passager ou banquette arrière	Face à la route

Enfants en moto

On ne peut transporter en motocyclette qu'un seul enfant, âgé au moins de 5 ans, pourvu qu'il soit assis de manière stable et équilibrée. L'enfant doit porter son casque de protection homologué UE.

En cas de transport d'un enfant âgé de moins de 5 ans : AMENDE de 160 à 641 euros (article 170, alinéa 6 bis, Code de la route italien).

POINTS retirés sur le permis de conduire: 0 (sur un nombre maximal de 20).

Si l'enfant âgé au moins de 5 ans ne porte pas de casque de protection : AMENDE de 80 à 323 euros (article 171, alinéa 2, Code de la route italien).

POINTS retirés sur le permis de conduire: -5 (sur un nombre maximal de 20).